

Weber et la domination

Qui n'a entendu parler de Weber – dont je rappelle les dates : 1864 - 1920 - durant ses études de sciences humaines et sociales ? ***L'éthique protestante et l'esprit du capitalisme*** est un grand classique. Weber est aussi l'auteur d'un autre grand livre, publié après sa mort¹, ***Économie et société***. Sa théorie de la violence légitime est souvent invoquée, -et plus d'une fois de manière approximative. C'était également un juriste, un économiste et un historien. Weber envisage le capitalisme parvenu à son apogée, et il cherche à comprendre – et c'est en quoi il nous intéresse - pourquoi cette formation économique et sociale s'est développée avec cette force et cette complexité dans l'Occident moderne. Et cette réflexion, il la conduit, pour anticiper sur une formule gramscienne à venir, en tant qu'« **intellectuel organique** » de la bourgeoisie.

Pour une présentation de Weber, je recommande ***Les étapes de la pensée sociologique*** de Raymond Aron (Gallimard, 1967), ***La sociologie de Max Weber*** de Catherine Colliot-Thélène (La Découverte, 2006 [réédition 2014]) et, -plus récent, ***-Découvrir Max Weber*** de Guillaume Fondu (Éditions sociales, 2020).

Je vais me concentrer aujourd'hui, dans le cadre de notre séminaire sur l'hégémonie, sur la partie de son œuvre qui aborde le thème de la domination, c'est-à-dire sur ***Économie et société***, publié chez Plon en 1971 (réédition poche Pocket en 1995), mais aussi sur ***La domination***, publié en 2015 aux éditions La découverte (traduction de l'allemand par Isabelle Kalinowski, introduction de Yves Sintomer). A ces deux ouvrages, il faut

¹ Dates de Weber : 1864-1920.

ajouter un texte de Weber très court, publié par la Revue *Sociologie* en 2014 : « *Les trois types purs de la domination légitime* » (traduction de l'allemand et présentation par Elisabeth Kauffmann).

Mon plan sera le suivant :

- Je vais d'abord présenter l'insertion de la théorie de la domination dans le système wébérien (→ cohérence interne) ;
- Ensuite, je replacerai les thèses de Weber dans le contexte allemand (→ cohérence externe) ;
- J'en viendrai alors à la présentation des célèbres trois types purs de la domination légitime ;
- Après quoi, je pointerai quelques problèmes d'interprétation des thèses de Weber ;
 - J'en viendrai alors à la vision du capitalisme de Weber ;
 - Ce qu'ayant fait, le temps sera venu de conclure.

1. L'insertion de la théorie de la domination dans le système wébérien

Avant toute chose, je rappelle ce que je viens de dire en introduction, à savoir que la question qui taraude Weber est "*Pourquoi le capitalisme ici, et pas ailleurs ?*". Voici comment il formule ses interrogations dans son « *Avant-propos* » à *Sociologie des religions*, paru en 1920 :

« [...] Notre question est bien plutôt celle de la naissance du capitalisme entrepreneurial bourgeois, avec son organisation rationnelle du travail libre. [...] De même qu'il a besoin de moyens de travail techniques calculables, le capitalisme entrepreneurial rationnel moderne a besoin d'un droit et d'une administration prévisibles en vertu de règles

formelles [...]. Or, seul l'Occident a mis à la disposition de la conduite économique un tel droit et une telle administration à ce degré d'achèvement formel et en termes de technique juridique. On doit donc se demander d'où vient ce droit. [...] Et pourquoi les intérêts capitalistes n'ont-ils pas agi de même en Chine ou en Inde ? [...] Dans tous les cercles de culture, il a donc existé, pour les divers domaines de la vie, des rationalisations aux modalités très diverses. [...] Une fois encore, il s'agit donc tout d'abord de cerner la spécificité toute particulière du rationalisme occidental et, au sein de ce dernier, du rationalisme occidental moderne, et de l'expliquer dans sa genèse. Toute tentative d'explication de la sorte doit, conformément à l'importance fondamentale de l'économie, prendre avant tout en considération les conditions économiques² ».

Weber explique dans ce texte écrit à la fin de sa vie que l'étude des diverses formes de domination avait pour objet de fournir des réponses à ces questions. Telle est la signification de son entreprise. Les « *idéaux types* » avaient pour but, non pas de classer et d'ordonner platement les choses, mais de lui permettre d'entreprendre des comparaisons, lesquelles comparaisons devaient lui permettre de dégager des problématisations et, *in fine*, des explications. Tel était la visée stratégique. Et si, au fil de cette démarche, les idéaux types ont été malmenés, -et ils l'ont été, -eh bien tant pis. L'idéal type aura quand même joué son rôle « *comme opérateur d'«inventaire des différences* »³ ». A cet égard, il faut bien voir que la notion d'idéal type est indissociable de celle d'analyse de cas (casuistique) et de celle de cas-limite. Utilisées ensemble, elles permettent d'embrasser l'extraordinaire diversité du réel.

² Pour une citation plus complète de ce passage de l'avant-propos de Weber, cf. Guillaume Fondu, p. 62-65.

³ Béatrice Hibou, in « *De l'intérêt de lire La domination de Max Weber aujourd'hui* », Lectures/Les notes critiques, 2014. B. Hibou parle aussi de « *comparatisme de problématisation* ».

Je rentre maintenant un peu plus dans le détail du projet wébérien.

Dans *Économie et société*, p. 95 de l'édition poche Pocket, Weber avance une définition de la puissance (Macht) :

« **Puissance** [Macht] signifie toute chance de faire triompher au sein d'une relation sociale sa propre volonté, même contre des résistances, peu importe sur quoi repose cette chance⁴ ».

Il avance ensuite celle de domination :

« **Domination** [Herrschaft] signifie la chance de trouver des personnes déterminables prêtes à obéir à un ordre [Befehl] de contenu déterminé ; nous appelons discipline [Disziplin] la chance de rencontrer chez une multitude déterminable d'individus une obéissance prompte, automatique et schématique, en vertu d'une disposition acquise ».

Cette définition de la domination comme pouvoir de donner des ordres conduit Weber à y associer, dans la même définition, la discipline comme « **“disposition inculquée” à l'obéissance acritique et sans résistance** ».

Mais ce qui doit surtout attirer notre attention, c'est que, ô surprise, immédiatement après avoir formulé ces définitions, Weber ajoute ce commentaire :

⁴⁴ Conventions typographiques : **citations de Weber**, citations d'autres auteurs, titres de livres.

{ « Le concept de “puissance” est sociologiquement amorphe ».

Weber trouve ce concept de puissance trop général et trop abstrait, trop universel, et, pour tout dire, insuffisant pour l'analyse des sociétés. C'est pourquoi il le complète par celui de domination, qui renvoie à des situations plus concrètes (cf. supra « contenu déterminé »), à savoir des rapports sociaux. Le concept sociologique, aux yeux de Weber, est bien celui de domination, à la différence du concept de puissance/pouvoir, qui est indéterminé, qui est – dit donc Weber - « amorphe ».

Dans la domination, le pouvoir est établi. Les bases sur lesquelles il se fonde sont connues et respectées, aussi bien par ceux qui commandent que par ceux qui doivent obéir. Il y a, d'un côté, ceux qui s'attendent à recevoir des ordres (et à y obéir), et, de l'autre, ceux qui s'attendent à être obéis quand ils donneront des ordres. La relation est dissymétrique.

Il faut maintenant se poser une question : qu'est-ce qui fait que la domination a une efficacité que le pouvoir n'a pas ? Qu'est-ce qu'elle a en plus ? Raymond Aron nous met sur la voie :

{ « Le dominant n'est pas n'importe quel puissant. Il faut que la relation de puissance soit stabilisée pour que le sujet de cette relation ordonne à ceux qui en sont les objets. Il faut que ce sujet se tienne lui-même pour assuré de son droit et de sa capacité d'exiger et d'obtenir l'obéissance⁵ ».

⁵ « Macht, Power, Puissance : prose démocratique ou poésie démoniaque ? », Archives européennes de sociologie, 1964.

Le point est le suivant : la différence entre les deux concepts, c'est le droit. La domination est adossée au droit.

Par conséquent, pour comprendre la théorie de la domination de Weber, il faut certes la penser dans sa différence avec le pouvoir, mais il faut aussi la relier avec le droit. Ce qui s'insinue entre le pouvoir et la domination, c'est le droit. Soit la trilogie : pouvoir, droit, domination. Soit aussi cette formule : pouvoir + droit = domination.

Le droit rend la domination légitime. La tradition et le charisme peuvent aussi produire cet effet, certes, mais dans les sociétés rationnelles développées c'est le droit qui tend à s'imposer comme principale source de la légitimité de la domination. Le droit fonde la domination que Weber appelle « *rationnelle-légale* ». Cette dernière se développe tandis que la domination traditionnelle régresse, et que la domination charismatique demeure.

La grande supériorité du droit est d'assurer la régularité de la vie économique. Étant garanti par l'Etat, il est stable, et c'est ce que recherchent tous ceux qui interviennent sur le marché capitaliste. Plus le marché va s'installer et se développer, plus le droit va faire de même ; plus les statuts sociaux privilégiés vont devenir inopérants ; plus les comportements des individus vont se couler dans des moules juridiques abstraits ; plus les gens vont se faire face sur le marché et s'affronter librement.

Après la cohérence interne des thèses wébériennes, je voudrais maintenant évoquer leur cohérence externe.

2. Le contexte socio-politique de l'œuvre de Weber

Les thèses de Weber résonnent très fortement avec la situation allemande, -qui le préoccupe. Weber était un nationaliste, favorable à une politique de puissance de l'Etat allemand.

R. Aron indique que Weber souhaitait d'abord « *maintenir l'héritage du fondateur de l'Empire allemand* » [Bismarck] et ensuite « *faire accéder l'Allemagne à la politique mondiale* ».

Sur le plan intérieur, c'est un libéral attaché au socle des droits de l'homme, mais pas plus, surtout pas plus. Il ne croit ni à la volonté générale, ni à l'idéologie démocratique, ni au droit des peuples à disposer d'eux-mêmes. Weber n'évoque pas dans ses livres les luttes des dominés. Seuls ont une capacité d'initiative pour lui le Prince et les bureaucrates.

Quant aux dominés, dit Sintomer, « *ils sont agis plutôt qu'ils n'agissent⁶* ».

Et il ajoute : « *Cette vision placera Weber dans une situation théorique difficile lorsqu'il sera confronté à l'agir des masses au moment de la révolution allemande, en novembre 1918* ».

Weber ne croit pas à la démocratie. Celle-ci ne saurait être autre chose que la domination d'élites adouées par le peuple. Et d'ailleurs, on va voir

⁶ Il n'y a pas que les dominés qui sont hors-champ ; les femmes aussi (mais il est bien vrai qu'elles sont dominées...).

que dans ses typologies on ne trouve rien qui se rapproche de la démocratie. Si Weber promouvait le parlementarisme, ce n'était pas par amour pour celui-ci, mais parce que celui-ci lui semblait de nature à faire émerger des élites plus performantes.

Ce qui l'intéresse, ce sont les dominants, et, parmi les dominants, la bourgeoisie, c'est-à-dire, au bout du compte, le capitalisme. Un capitalisme dont il ne retient d'ailleurs que les bons côtés :

{ Le « *capitalisme industriel d'entreprise*, dit Sintomer, *rationnel, innovant et efficace* »,

Mais, il laisse dans l'ombre les aspects prédateurs et destructeurs.

Comment juge-t-il la situation politique allemande ? Il trouve, tout d'abord, que la domination de la bourgeoisie est mal assurée, et qu'il faut la conforter, parce qu'elle seule est en mesure de combler les retards de l'Allemagne par rapport à ses voisins européens. Il faut la conforter par rapport aux Junkers, qui sont des restes de la société féodale/rurale ; la conforter aussi par rapport aux ouvriers, à l'idéologie socialiste pernicieuse ; et, enfin, par rapport aux bureaucrates, qui ne comprennent rien à l'économie. Contre tous ces concurrents, la bourgeoisie a besoin, dit Weber, de pouvoir s'adosser à la rationalité du droit.

Ensuite, Weber est préoccupé par la faiblesse de l'Allemagne dans le concert européen. Il pense qu'il faut établir un Etat-nation fort, unifié, garantissant l'unité territoriale, politique et culturelle de l'Allemagne. Et le droit, là aussi, peut être un point d'appui précieux pour assurer la domination de cet Etat-nation renforcé.

Enfin, Weber trouvait que les bureaucrates en prenaient trop à leur aise dans l'Etat, prenant, par exemple, des décisions politiques qui ne leur incombaient pas à eux, mais aux hommes politiques. Et il compte là encore sur le droit pour (re)cadrer les bureaucrates.

3. Les trois types purs de la domination légitime

Ces trois types sont la domination rationnelle, la domination traditionnelle et la domination charismatique. Je vous présente les définitions de R. Aron.

Domination rationnelle :

C'est, dit Aron, « *la domination fondée sur la croyance à la légalité des ordonnances comme à la légalité des titres de ceux qui exercent la domination* ».

Exemple de R. Aron : l'obéissance au percepteur. Nous croyons à la légalité des titres qui lui permettent de nous adresser des avis d'imposition.

Domination traditionnelle :

C'est « *la domination fondée sur la croyance au caractère sacré des traditions anciennes et à la légitimité de ceux qui ont été appelés par la tradition à exercer l'autorité* ».

Exemple : l'obéissance au Roi ou à la Reine, dont la légitimité est perçue comme remontant à des siècles. Mais, de nos jours, de tels exemples deviennent difficiles à trouver.

Domination charismatique :

C'est « *la domination fondée sur un dévouement hors du quotidien et justifié par le caractère sacré ou la force héroïque d'une personne et de l'ordre révélé ou créé par elle* ».

Exemples : Lénine, Hitler, de Gaulle... (« *si différents soient-ils par ailleurs* », ajoute Aron prudemment... ;).

Catherine Colliot-Thélène fait observer que cette trilogie est en fait centrée sur la domination rationnelle-légale :

« À y regarder de près, dit-elle, il est manifeste que la trilogie wébérienne des formes de domination légitime est uniquement commandée par la volonté de mettre en relief les traits caractéristiques de la domination légale, et plus particulièrement de son « **type le plus pur** », la domination administrative bureaucratique, que réalise de façon exemplaire l'Etat occidental moderne ».

Et, en effet, seule la domination légale renvoie à la règle, tandis que la domination charismatique et la domination traditionnelle renvoient, quant

à elles, à une ou des personnes. Au bout du compte, la trilogie de Weber propose un "1 + 2" : société moderne [domination rationnelle-légale]-sociétés traditionnelles [les deux autres types de domination].

Ceci est confirmé par un passage d'*Économie et société* :

« Aux époques pré rationalistes, tradition et charisme se partagent à peu près la totalité des orientations de l'action ».

Cette façon de faire un sort particulier à la domination rationnelle-légale est en fait tout à fait cohérente avec l'idée wébérienne que le droit formel est le cadre juridique le plus approprié au capitalisme moderne. J'ai évoqué cela en commençant.

Mais ces trois types purs, pour aussi séduisants qu'ils puissent paraître, ne doivent pas être pris au pied de la lettre. Nous allons voir que les choses sont plus compliquées que cela, et que Weber ne nous aide pas beaucoup à y voir clair.

4. Problèmes d'interprétation des thèses wébériennes

4.1. Des types purs introuvables ?

Weber parle de types purs, mais précise que, dans la réalité, les trois modalités coexistent, sont mêlées, éventuellement confondues. Il prend d'ailleurs un malin plaisir à multiplier les exemples où les types de domination sont imbriqués. Les types purs ne sont pour lui que des cas-limites ou des outils de pensée qui aident à décrire et organiser la multitude de situations rencontrées dans la réalité. Je parlerais volontiers, en ce qui me concerne, de concepts-martyrs. Voici ce que dit Weber là-dessus :

« Il faut évidemment d'emblée ne pas perdre de vue que tous ces principes d'organisation ne sont pas toujours clairement distincts et peuvent se recouper entre eux. Leurs types "purs" ne doivent être regardés que comme des cas-limites, particulièrement précieux et indispensables pour l'analyse, entre lesquels la réalité historique a presque toujours fluctué et fluctue encore, puisqu'elle se présente le plus souvent sous des formes mixtes ».

C'est donc une erreur (quoique tout à fait compréhensible) de faire une fixation sur les types purs et de négliger les longs développements formidablement érudits au fil desquels Weber envisage toutes les situations possibles et imaginables, ...y compris celles qui contredisent les types purs.

Weber va même plus loin : il multiplie les typologies.

4.2. Des typologies moyennement ajustées les unes aux autres

Cet art de l'entre-deux, des situations grises, des « formes intermédiaires » que j'évoque, explique que Weber multiplie les typologies. Il les multiplie, mais sans s'embarrasser de les articuler strictement entre elles.

Par exemple, *La domination* propose trois typologies différentes :

- Les trois modes de domination légitime (rationnelle-légale, traditionnelle, charismatique) vus supra ;
- Une typologie des régimes politiques : domination bureaucratique, patrimoniale, féodale et charismatique ;
- Une dichotomie entre domination politique et domination hiéocratique⁷.

Weber ne nous dit pas comment ces typologies peuvent s'articuler. Mais nous savons maintenant pourquoi : pour Weber, les idéaux-types sont des outils de pensée permettant de faciliter les recherches empiriques, et pas plus. Il ne recherche pas une systématisme ou une cohérence totales et parfaites. On va utiliser une typologie plutôt qu'une autre en fonction de l'angle sous lequel on veut considérer les choses. Ou bien, on articulera telle typologie avec telle autre en fonction du sujet d'étude.

Par exemple, la dichotomie domination politique/hiéocratique n'est pas gravée dans le marbre :

C'est ainsi que Yves Sintomer indique dans l'introduction à *La domination* que la domination hiéocratique peut parfois désigner « un pouvoir politique exercé ou légitimé par les prêtres, et parfois le pouvoir de l'Église ».

⁷ La hiéocratie désigne tout pouvoir fondé sur des moyens religieux (source : Wikipédia).

Autre exemple : il est possible d'établir des correspondances entre certains modes de domination légitime et certains modes de domination politique :

- Domination rationnelle-légale \leftrightarrow domination bureaucratique
- Domination traditionnelle \leftrightarrow domination patrimoniale
- Domination charismatique \leftrightarrow domination charismatique

Mais, on ne sait que faire du féodalisme.

Sintomer en conclue que « *ce régime n'est pas un idéal-type aussi indépendant que les autres. Il représente dans une certaine mesure un cas-limite du patrimonialisme* ».

On peut aussi faire observer, pour faire bonne mesure, que selon Weber les trois types de domination légitime peuvent se rencontrer dans le féodalisme (dans sa dimension patrimoniale \rightarrow domination traditionnelle ; dans sa dimension vassalique \rightarrow domination charismatique ; dans sa dimension contractuelle entre le seigneur et les vassaux \rightarrow domination rationnelle-légale).

Weber parle aussi du féodalisme comme d'un cas-limite, mais on ne sait pas ce qu'il entend par là, soit un cas historique exceptionnel (parce que tendant vers un idéal type ou parce qu'empruntant aux autres idéaux types), soit un idéal type de second rang empruntant à un (ou plusieurs) idéaux types de premier rang.

Weber lui-même confirme ces croisements possibles quand il utilise dans *La domination* des notions hybrides comme "*bureaucratie patrimoniale*" (domination bureaucratique + domination patrimoniale), comme "*césaropapisme*" (domination politique + domination

hiéocratique), ou encore comme “*Etat-providence*” (domination rationnelle-légale + domination hiéocratique).

Je le redis, il faut surtout envisager toutes ces typologies comme des outils de pensée aidant à décrire le réel, et se dire qu’ils peuvent être “tordus” dans un sens ou dans un autre en fonction des problèmes soulevés. Une telle richesse n’empêche pas, cependant, une absence.

4.3. L’absence remarquée d’un type démocratique de domination légitime

La remarque mérite d’autant plus d’être faite que nous savons que Weber a brièvement envisagé, entre 1917 et 1920, de bâtir un idéal type où la domination serait minimisée et la coopération maximisée, mais qu’il y a finalement renoncé.

On peut envisager une première raison à cela : dans le système webérien, la domination est liée à une obéissance inconditionnelle (pour autant et aussi longtemps que les dominés croient en la légitimité des dominants), et on peut bien imaginer que ce trait s’accorde mal avec une intervention des dominés dans la politique.

L’autre raison, c’est que Weber ne croit qu’en la démocratie représentative dans les États de masse moderne. Il tient la démocratie directe pour irrationnelle⁸.

⁸ De la même manière, dans l’entreprise, il tient la gestion ouvrière pour irrationnelle.

5. Le capitalisme chez Weber

Tout comme le droit, le capitalisme est pour Weber le fruit de processus multiples et de causalités diverses assez difficiles à démêler intellectuellement. En tout cas, dit Weber, il est là ; il s'impose par son être-là ; il contraint nos vies.

Weber le définit ainsi :

- « 1. *L'existence d'entreprises assurées de disposer d'un capital monétaire autrement que par intermittence ;*
 2. *L'organisation rationnelle du travail (expropriation des travailleurs) ;*
 3. *L'appropriation des moyens de production par les entreprises ;*
 4. *La recherche du profit grâce à l'exploitation des possibilités offertes par l'échange des marchandises ;*
 5. *Le calcul de la rentabilité du capital des entreprises en fonction des résultats obtenus sur le marché (niveau des prix) ;*
 6 . *La séparation de l'économie domestique et de l'entreprise ».*

Tout cela peut sembler proche de Marx, -et c'est d'ailleurs ce que soutient Schumpeter dans *Capitalisme, socialisme et démocratie* ; mais on remarquera tout de même deux choses :

- D'une part, au point 4 le profit est vaguement référé à l'échange des marchandises, sans qu'on sache si la force de travail est comprise dans ce libellé ;

- D'autre part, au point 5 la rentabilité du capital est uniquement référée au moment « *M* » du marché (procès de circulation), et rien n'est dit du moment « *P* » dans l'entreprise (procès de production).

Le parallélisme de ces deux observations suggère que, dans son énumération, Weber privilégie la phase de l'échange et néglige les contradictions qui naissent, au sein de l'entreprise, de l'exploitation de la force de travail.

Ceci est corroboré par la définition du capitalisme qu'il donne dans l'avant-propos à *Sociologie des religions* :

« *Un acte économique sera dit "capitaliste" avant tout quand il repose sur l'attente d'un profit obtenu par l'utilisation de chances d'échange, quand il repose, donc, sur des chances de gain formellement pacifiques* ».

Cette définition, qui ne renvoie pas à un système, mais met en scène des individus, est représentative de l'individualisme méthodologique de Weber.

Quoi qu'il en soit, le capitalisme n'est pas pour Weber l'alpha et l'oméga de la société occidentale, même si celui-ci convient qu'il en est un aspect central, et qui a – de plus - tendance à "coloniser" toutes les sphères de la société. Le capitalisme n'est pas une infrastructure déterminant *en dernière instance* la totalité de la vie sociale. Par ailleurs, il n'a pas créé lui-même ses propres conditions de possibilité. La technique, le droit, l'administration, etc. – qui en font intimement partie - ne sont pas de son fait.

Illes lui sont indispensables, dit Guillaume Fondu, dans la mesure où ils « *rendent possible la subordination intégrale de l'existence humaine à des considérations d'efficacité* »,

Mais elles ne sont pas de son fait. C'est que Weber ne voit pas l'histoire comme une ligne d'évolution unique dont le capitalisme serait l'épine dorsale.

Par exemple, Weber n'inclue pas seulement la technique, le droit et l'administration dans sa description du capitalisme ; il y inclue aussi l'ordre social et l'ordre politique.

« *En réalité*, dit Guillaume Fondu, *l'histoire est marquée pour Weber par des séries discontinues de rationalisations partielles, menées dans des sphères d'activité et selon des principes divers* ».

Et c'est la raison pour laquelle l'étude des religions peut être tout à fait utile à la compréhension des problèmes.

Et je fais ici une remarque incidente pour signaler un travail important et passionnant de Pierre Musso, que connaissent bien les personnes qui fréquentent les rencontres de la Pensée Critique des *Amis de la liberté*. Celui-ci a publié en 2017 chez Fayard, sous le titre ***La religion industrielle - Monastère, manufacture, usine – Une généalogie de l'entreprise***, une formidable enquête sur la naissance de l'esprit industriel, dès le XI^e siècle, au sein de l'univers chrétien, et sur son développement vers la manufacture, puis vers l'usine. Je vous recommande la lecture de cet ouvrage passionnant qui couvre huit siècles.

Weber souligne donc que le capitalisme est étroitement associé à l'idée d'efficacité. L'intégralité de l'existence humaine doit lui être subordonnée. Tout, absolument tout, doit être prévisible et calculable, ce qui rend tout à fait essentielle et stratégique la technique fondée sur la science.

Par exemple, le salariat n'est rien d'autre pour Weber, dit Guillaume Fondu,

que l'arrachement du « *travail à la routine, aux traditions, aux interdits religieux, etc., pour le soumettre intégralement à des critères d'efficacité et, partant, de rentabilité* ».

On ne s'étonnera pas, dans ces conditions, que pour Weber, -et à l'inverse de ce que peut dire Marx, -le salariat soit la libération du travail.

Par contre, Weber résonne avec Marx quand il parle du droit moderne dans *Sociologie du droit* :

« *Le droit formel pour un ouvrier de conclure n'importe quel contrat de travail avec n'importe quel employeur ne représente pas pour l'ouvrier la moindre liberté de détermination de ses conditions de travail et ne lui garantit aucune influence sur son contrat. [...] La liberté contractuelle a donc en tout premier lieu le résultat suivant : elle offre la chance par une utilisation intelligente de biens sur un marché libre d'acquérir un pouvoir sur d'autres. Les intéressés au pouvoir sur le marché sont donc les intéressés d'un ordre juridique de ce genre* ».

Ce que dit Weber ici, sans le dire, tout en le disant, c'est que si, en théorie, les droits sont garantis à tous ; en pratique, ils ne le sont qu'aux possédants.

6. Pour conclure

L'œuvre de Weber est riche, abondante et protéiforme. Elle ne se laisse pas résumer facilement. Selon les époques, les commentateurs ont voulu lui faire dire des choses bien différentes. Pour ne prendre qu'un exemple, Raymond Aron a instrumentalisé Weber, des années 1930 aux années 1960, comme l'anti-Marx. Ce genre d'interprétation n'est plus admis aujourd'hui. Pour autant, on ne peut pas non plus faire de Weber quelqu'un de proche de Marx. Il y a, certes, des thèses de Weber qui sont proches de celles de Marx, mais leurs partis pris politiques sont à l'opposé. Weber est aux côtés de la bourgeoisie allemande, -même s'il la trouve quelconque. C'est un adversaire résolu de la social-démocratie allemande et de sa vision du futur socialiste. S'il réclame plus de démocratie représentative, ce n'est pas une manière pour lui de faire un pas vers la social-démocratie, mais c'est parce qu'il pense que cela permettra peut-être d'élever le niveau du personnel politique bourgeois, qu'il trouve médiocre. S'il demande des mesures sociales, ce n'est pas non plus pour aller dans le sens de la social-démocratie, mais, au contraire, pour lui couper l'herbe sous les pieds.

Weber a particulièrement bien décrit les bases multiples de la domination bourgeoise, et, ce faisant, il a sans doute permis à celle-ci non seulement d'acquiescer une claire conscience d'elle-même, mais aussi, peut-être, de se conforter, -au moins un temps. Weber a-t-il placé l'Occident au-dessus de toutes les autres civilisations ? Cette idée l'a effleuré⁹, mais il l'a finalement repoussée. Il a refusé de faire de l'Occident

⁹ Elle apparaît dans *Sociologie des religions*.

une référence absolue ; d'ailleurs, sa démarche comparatiste tous azimuts, à l'échelle planétaire, le lui interdisait.

En fait, je crois que Catherine Colliot-Thélène rend bien justice à Weber quand elle dit qu'il nous aide à comprendre *« la pluralité des modernités »*, et quand elle cite ce passage des *Essais sur la théorie de la science* :

« Il arrive qu'un jour l'atmosphère change. La signification des points de vue utilisés de manière irréfléchie devient incertaine, le chemin se perd dans le crépuscule. La lumière des grands problèmes culturels s'est déplacée plus loin. Alors la science se prépare à modifier son paysage habituel et son appareil de concepts, pour regarder du haut de la pensée le cours du devenir ».